

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME - NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE MAROUA 1^{er}



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

MAROUA 1st COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : Association Tammounde Speranza

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Tammounde
Speranza



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
PREFACE	iii
RESUME	iv
SIGLES ET ABBREVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Contexte et Justification.....	1
2. Objectifs de l'enquête	2
3. Structuration du rapport	2
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	4
I.1. Plan d'échantillonnage.....	4
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAROUA	11
II.1 Présentation de la Commune.....	11
II.1.1 Situation administrative et historique.....	11
II.1.2 Situation démographique.....	11
II.1.3 Situation géographique.....	12
II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle	12
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	12
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	13
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau.....	14
II.3.2 Secteur santé	15
II.3.3 Secteur de l'éducation	16
II.3.4 Secteur des services communaux.....	17
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	18
III.1 Description de la population enquêtée	18
III.2 Approvisionnement en eau potable.....	20
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la Commune	21
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la Commune.....	22
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune.....	25
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune	29

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la Commune.....	34
III.2.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service rendu en eau potable.....	36
III.3 Services de santé	37
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la Commune	37
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	41
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	42
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	45
III.3.5 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service en soins de santé.....	46
III.4 Services de l’éducation.....	48
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la Commune	48
III.4.2 Accessibilité de l’école publique dans la Commune	51
III.4.3 Caractéristiques de l’environnement scolaire.....	52
III.4.4 Coût de l’éducation et gestion des ouvrages de l’école	56
III.4.5 Appréciation du service de l’éducation par cycle.....	58
III.4.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service de l’éducation.....	59
III.5 Fourniture des services communaux	61
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux	61
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	65
III.5.3 Promotion de l’engagement citoyen dans la Commune	66
III.5.4 Appréciation des services communaux.....	66
III.5.5 Actions envisagées en vue de l’amélioration des services communaux.....	67
III.5.5 Actions envisagées en vue de l’amélioration des services communaux.....	68
CHAPITRE IV : PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE.....	69
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	69
IV.2. Plan d’actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	73
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	78
ANNEXES.....	79
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport.....	79
Annexe 2 : Questionnaires de l’enquête ScoreCard	79
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements ...	79

PREFACE

Depuis l'avènement de la décentralisation, la gouvernance locale a pris un coup de pouce non négligeable. L'amélioration des conditions de vie des populations dans nos communautés a été très appréciable dans plusieurs secteurs. Avec l'accompagnement du Programme de Développement Participatif, la participation des populations a été mise à contribution à plusieurs niveaux : le diagnostic de la situation de référence, l'analyse des problèmes communautaires, l'identification et la planification des solutions susceptibles de répondre aux besoins communautaires. À travers des appuis financiers multiformes notamment du PNDP, de la DGD, du FEICOM, de certaines ONG, nous avons mis en place plusieurs infrastructures socio-économiques.

Cependant, bien qu'elles aient participées à l'élaboration du document de planification, le PCD, les populations locales n'ont pas eu de réelles possibilités de s'exprimer sur la qualité des ouvrages socio-économiques implantés, ainsi que sur la qualité des services offerts par les gouvernants locaux. Aussi, dans le souci de pallier à cette carence, depuis 2014, le PNDP accompagne les Communes dans l'évaluation de ces différents services. Ainsi, la Commune de Maroua 1er a marqué un temps d'arrêt pour évaluer l'appréciation des populations par rapport à ce qui est fait à leur endroit. A cet effet, nous avons bénéficié de la deuxième phase d'évaluation des services rendus par l'offre public dans les secteurs d'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux par la population. Ceci par l'entremise du SCORECARD, outil conçu pour la circonstance par le PNDP.

La mission de collecte a été confiée à l'OAL Tammounde qui s'est déployé pendant huit (8) jours dans la Commune à travers une équipe composée de trois (03) enquêteurs et d'un superviseur sous la coordination d'un chef d'équipe.

De façon opérationnelle, le ScoreCard constitue un moyen efficace d'optimisation de la gouvernance locale à travers lequel l'exécutif municipal s'imprègne des réalités concrètes, pour orienter les intérêts socio-économiques de la population afin d'envisager une meilleure prise en charge de leurs besoins prioritaires. Les résultats permettront de conforter les acquis ou de rectifier la démarche entreprise jusqu'ici. Toutefois, l'avenir reste prometteur, car la participation de la population aux réponses apportées au quotidien pour apporter un changement significatif dans notre Commune est désormais un acquis.

Le Maire

RESUME

Dans le but d'optimiser son développement, la Commune de Maroua 1^{er} s'est dotée d'un Plan Communal de Développement (PCD). Le PCD est un outil de référence, fédérateur des interventions et initiatives de développement socio-économique dans le territoire communal. Son élaboration ou son actualisation font partie des éléments participant au processus du transfert de la mission générale de développement local durable vers les collectivités territoriales décentralisées.

La mise en œuvre de la décentralisation constitue l'une des composantes de la stratégie de lutte contre la pauvreté contenue dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et la vision d'un CAMEROUN, pays émergent à l'horizon 2035.

Arrivé à près d'une décennie d'existence du PCD, la Commune de Maroua 1^{er} a marqué un temps d'arrêt en vue d'analyser les performances de la Commune dans certains secteurs primordiaux, et par là, juger de la satisfaction des populations vis-à-vis de l'offre offerte dans ces différents secteurs que sont celui des services communaux, de la santé, de l'accès à l'eau et de l'éducation.

Afin de mener à bien cette analyse, la Commune de Maroua 1^{er} a bénéficié de l'accompagnement direct du PNDP (Programme national de développement participatif). Cet accompagnement a consisté en la fourniture à la Commune de Maroua 1^{er} de l'outil d'analyse ScoreCard.

Basé sur les données recueillies lors de l'enquête de satisfaction des besoins menée auprès des ménages de la Commune, le ScoreCard s'est donné pour mission d'analyser ces données et d'en sortir les points saillants.

Dans cet ordre d'idées, des constats pertinents ont été faits quant à la satisfaction des ménages de Maroua 1^{er} vis-à-vis des secteurs cibles. De là, les principaux problèmes ont été dégagés.

L'analyse de ces problèmes a permis d'identifier leurs causes pertinentes, de formuler les objectifs de développement à terme et de déterminer les actions que la Commune peut mener pour les résoudre. L'atelier de planification a abouti à un Plan Communal de Développement qui compte des projets dans l'ensemble des secteurs de développement concernés.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces projets, un cadre sommaire de gestion environnementale ainsi qu'un plan opérationnel en faveur des populations vulnérables ont été produits.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CEFAM :	Centre de Formation pour l'Administration Municipale
CISL :	Comité Interministériel des Services Locaux
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
CND :	Conseil National de la Décentralisation
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DGD	Dotation Général de la Décentralisation
ELECAM :	Elections Cameroon
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunal
INS :	Institut National de la Statistique
JEURAC :	Jeunesse Rurale Active
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT :	Ministère de l'Economie de la planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PADDL :	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaire Technique Financier
RGPH :	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la Commune de Maroua 1 ^{er}	9
Tableau 2.3.1 : Etat des lieux des services de l'eau	14
Tableau 2.3.2 : Etat des lieux des services de la santé	15
Tableau 2.3.3 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	16
Tableau 2.3.4 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	17
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe.....	18
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	19
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	21
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	22
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	23
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	24
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	25
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau.....	26
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	27
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	28
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	29
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....	31
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin.....	32
Tableau 3.14 : Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	34
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	35
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable et Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	36
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.....	37
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	38
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	38
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	39
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	41

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant.....	42
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	44
Tableau 3.24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	45
Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résident	46
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	48
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	49
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.....	50
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence....	51
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	52
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle	53
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence.....	54
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	56
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	57
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.....	58
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	59
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	60
Tableau 3.38.1 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service	61
Tableau 3.38.2 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service	62
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal.....	63
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.....	65
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune.....	66
Tableau 3.42.1 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	66

Tableau 3.42.2 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	67
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	68
Tableau 4.1 Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	73

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le groupe d'âge et le sexe.....	20
Figure 3.2 : Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source d'eau publique d'approvisionnement en eau.....	33
Figure 3.3 : Proportion des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois.....	34
Figure 3.4 Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite.....	36
Figure 3.5 : Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	42
Figure 3.6 : Temps moyen mis en minutes par les ménages pour atteindre leur principale formation sanitaire publique fréquentée.....	42

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte et Justification

Depuis 2004, le Gouvernement s'est doté d'un outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) dont la 3^{ème} phase démarre en avril 2016, après que le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) aient jugé satisfaisante la mise en œuvre des deux précédentes phases. Pour cette phase dite de consolidation des acquis, l'Objectif de Développement (OD) est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes, en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Elle marque l'intensification des activités d'engagement citoyen, notamment le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dont l'indicateur y relatif dans le cadre de résultats du PNDP sous financement de la Banque mondiale, est le : « *Nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information* ».

A la faveur du financement additionnel IDA 18 destiné à apporter une réponse à la pression sur les ressources des communautés hôtes du fait de l'afflux massif des réfugiés, la valeur cible de cet indicateur est passé de 160 à 360 Communes. L'atteinte de cette nouvelle valeur cible repose singulièrement sur la réalisation d'une deuxième vague de ScoreCard après la première qui a effectivement couvert 153 Communes et a été réalisée en 2019 par les Organisations de la Société Civile (OSC), avec l'accompagnement de l'Institut National de la Statistique (INS). Cette première vague du ScoreCard a permis de capter la perception des populations sur la qualité des services publics fournis et d'en opérer des améliorations, favorisant ainsi la mise en place des mécanismes efficace de bonne gouvernance à travers lesquels des changements considérables peuvent être capitalisés dans les Communes concernées par ladite vague.

Une fois de plus, l'opération ScoreCard dans la deuxième vague consiste en une évaluation de la satisfaction des services rendus par l'offre des biens et services publics dans l'espace communal, au terme de laquelle les Communes et leurs communautés élaborent des plans d'actions qu'elles-mêmes mettront en œuvre, en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus par cette offre. Elle porte sur 188 Communes du pays, dont chacune obéit à l'une au moins des conditions suivantes : (i) elle n'a pas été intégrée dans la première vague du ScoreCard, (ii) elle a été dans la première vague du ScoreCard, mais n'a pas poursuivi le processus jusqu'à son terme et (iii) elle jouit d'un climat de sécurité. Cette deuxième vague du

ScoreCard sera encadrée techniquement par une Coordination Technique Nationale et mise en œuvre sur le terrain par les OSC recrutés sur un contrat de trois mois, pour accompagner un groupe de Communes à mettre chacune en place un mécanisme de CCAP.

Ce mécanisme mis en place dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la gouvernance de l'institution communale, vise à consolider l'implication des populations dans ces secteurs en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus par les biens et services offerts dans l'espace communal, aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement (y compris l'Etat à travers le BIP). Il s'appuie sur une évaluation de la satisfaction à travers le ScoreCard qui passe par une enquête de perception des populations sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans l'espace communal dans les secteurs ci-dessus énumérés. Ce document présente les besoins en données / informations à combler à travers la réalisation de l'enquête. Il précise les informations pertinentes que l'enquête réalisée dans une Commune donnée, permettra de capter afin de nourrir un plan d'actions de conduite de changements dans ladite Commune. Il comporte deux chapitres dont le premier présente le mode opératoire de l'enquête ScoreCard et le deuxième les besoins spécifiques qu'elle devra combler en vue de la mise en place des mécanismes de contrôle citoyen de l'action publique dans les 188 nouvelles Communes cibles.

2. Objectifs de l'enquête

Comme toute enquête de satisfaction, l'objectif principal de l'enquête ScoreCard est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. De manière spécifique, il s'agit d'apprécier et expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans ces secteurs.

3. Structuration du rapport

Le présent document constitue les résultats issus de l'enquête ScoreCard dans la Commune de Maroua 1^{er}, est articulé autour de Six (06) points à savoir l'introduction, l'approche méthodologique utilisée, les résultats de l'enquête auprès des sectoriels et de la Commune, les résultats de l'enquête auprès des ménages, les actions de changement et son dispositif du suivi et la conclusion.

- Le premier point présente l'introduction dans son ensemble en faisant ressortir le contexte, les justifications et les objectifs de l'enquête ;
- Le second point présente l'approche méthodologique utilisée pour la réalisation de l'enquête (les diverses préparations de l'ensemble du processus, le plan d'échantillonnage, Collecte des informations, Dépouillement, traitement et analyse des données collectées, restitution et validation) ;
- Le troisième point présente les résultats issus de l'enquête auprès des sectoriels et de la Commune qui ressortent l'état global de lieux de l'offre publique des services rendus dans la Commune.
- Le quatrième point présente les résultats issus de l'enquête auprès des ménages qui ressortent l'état de satisfaction des ménages en fonction des services publics offerts
- Le cinquième point présente les différentes actions de changement ressorties par les ménages et programmées sur des périodes bien déterminées, et le dispositif de suivi évaluation mis en place
- La Conclusion fait une brève synthèse des résultats obtenus ainsi que les résolutions identifiées dans le document ;
- Les Annexes présentent l'ensemble des documents complémentaires aux différentes enquêtes.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1. Plan d'échantillonnage

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 14 quartiers/villages de la Commune de Maroua 1^{er}. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une Commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la Commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la Commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage

prédominant généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Maroua 1^{er}. Cette enquête s'appuie sur 16 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 23 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le Shape file.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ces grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire Commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire Commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée pour un lot de Communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la Commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique Régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 30 Mai au 07 Juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la Commune de Maroua 1^{er}

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages prévus	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1153	Djarengol Kaïgama/ Pitoare 2	23	23	0	0	0	RAS
2	1157	Domayo Diguirwo	23	23	0	0	0	RAS
3	1159	Zourmbaïwo II Harde	23	23	0	0	0	RAS
4	1161	Harde	23	23	0	0	0	RAS
5	1163	Carrefour Djarma	23	23	0	0	0	RAS
6	1164	Djarengol Kaïgama I	23	23	0	0	0	RAS
	1150	Massinika/ Djougo Dubaï	23	23	0	0	0	RAS
	1151	Palar II	23	23	0	0	0	RAS
	1165	Maskine	23	22	0	1	0	RAS
	1166	Dougoïwo/ Salakaleo	23	23	0	0	0	RAS
	1168	Salak	23	23	0	0	0	RAS
	1169	Mougoudi	23	23	0	0	0	RAS
	1160	Domayo Banans 2	23	23	0	0	0	RAS
	1155	Domayo Gadima	23	23	0	0	0	RAS
Total			322	321	0	1	0	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'OSC, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa Commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MAROUA

II.1 Présentation de la Commune

La Commune de Maroua 1^{er} est située dans la grande ville de Maroua aux côtés notamment des Communes de Maroua 2^e et 3^e. Elle présente les spécificités qui suivent.

II.1.1 Situation administrative et historique

La Commune de Maroua 1^{er} est située dans la Région de l'Extrême Nord, Département du Diamaré. Elle a été créée par Décret Présidentiel N° 2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Maroua 1^{er} et dont le ressort territorial couvre l'arrondissement de Maroua 1^{er}.

La Commune de Maroua 1^{er} a une superficie de 660 Km² et compte quatre (04) chefferies de 2^e degré (Katoual, Salak, Zokok Laddéo et Meskine) en milieu rural et un espace urbain qui se réfère traditionnellement au lamidat de Maroua situé dans la Commune de Maroua 2^{ème}. Ces entités traditionnelles comptent 119 villages ayant à leur tête des Djaouros dont : 28 dans le canton de Katoual, 19 dans le canton de Zokok Laddéo, 23 dans le canton de Salak, 37 dans le canton de Meskine et 12 quartiers constituent l'espace urbain. Ces villages ont été regroupés en quinze (15) pôles de développement.

II.1.2 Situation démographique

Maroua 1^{er} connaît depuis la fin des années 2000, une croissance importante de sa population. La population est passée de 60.000 en 2005 (RGPH, 2005) à 171.832 habitants en 2014 (source PCD Maroua 1^{er}). Cette augmentation est liée d'une part à un taux d'accroissement annuel de 3,2% et d'autre part à la création de l'université de Maroua et des activités connexes qui s'y sont greffées.

Il ressort de la répartition de 2014, que la population de la Commune de Maroua 1^{er} est constituée de 83 736 hommes et de 88 096 femmes. Pour ce qui est des tranches d'âges spécifiques, il ressort que les nourrissons (enfants de 0 à 35 mois) sont au nombre de 18 365. Soit en valeur relative 10,7% de la population totale. Pour ce qui est de la population cible du PEV, il ressort que la Commune compte 29 040 enfants cible du PEV. La population d'âge préscolaire tourne autour de 10 826 enfants, celle de population d'âge scolaire dans le primaire

tourne autour de 40 208 enfants. Les adolescents sont autour de 31 789. La population jeune quant à elle tourne autour de 59 626 jeunes

II.1.3 Situation géographique

La Commune de Maroua 1^{er} possède une géographie typique du milieu Sahélien. Obéissant aux caractéristiques de cette dernière, bien qu'entourée de montagnes elle constitue un plateau à la végétation typiquement sahélienne et présente un aspect gercé du fait des multiples Mayo qui la traversent de part en part

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Les activités économiques dans la Commune de Maroua 1^{er} sont fortement diversifiées. Tandis que le commerce domine dans la zone urbaine et les chefs-lieux des Lawanats. En zone rurale, l'essentiel de la population pratique des activités agricoles. A cela s'ajoute l'élevage et l'artisanat

Culturellement, les populations de la Commune sont organisées autour des chefferies de 1^{er}, 2^e et 3^e degrés. Les religions dominantes sont l'islam, le christianisme et l'animisme. Au cours de l'année, elle connaît plusieurs festivals dont le festival Yelwata.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

L'offre publique de biens et services sont les différents services et infrastructures publics offerts aux populations. Cette offre concerne les secteurs de base à savoir l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux. Ces secteurs sont des secteurs où la Commune intervient en fonction des compétences qui leur ont été transférées par l'Etat comme l'indique dans la loi 2019/024 du 24/12/2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Dans le secteur d'approvisionnement en eau potable, la compétence transférée à la Commune est l'alimentation en eau potable. Cette compétence permet à la Commune de construire les points d'approvisionnement en eau potable et d'accompagner les populations à pérenniser les points d'eau potable existants.

Pour le secteur de la santé, les compétences transférées sont la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal conformément à la carte sanitaire ; la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ; l'assistance aux formations sanitaires et les établissements

sociaux ; le contrôle sanitaire dans les établissements de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

Dans le domaine de l'éducation, la Commune a la compétence de créer, conformément à la carte scolaire, la construction, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires, sans oublier les établissements préscolaires de la Commune ; l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires (paquet minimum).

Pour ce qui est des services communaux, la Commune délivre des actes d'état-civil, des documents d'urbanisme, Aménage des voiries des espaces verts, des espaces de loisirs et des aires de jeux, s'assure d'une bonne gestion des déchets / Assainissement et de l'Hygiène et salubrité, Authentifie et légalise des documents, s'assure de l'éclairage public, du transport public, et l'assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables.

Toutes ces compétences transférées à la Commune dans le cadre de la décentralisation feront l'objet de l'enquête « ScoreCard ».

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Pour évaluer la satisfaction des populations sur les services publics offerts, il faut d'abord savoir la situation de ces services au moment de l'enquête de satisfaction. Cette situation a été collectée auprès des administrations sectorielles concernées par les secteurs ciblés par l'enquête et de la Commune.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2.3.1 : Etat des lieux des services de l'eau

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	Sectoriel	Commune	Sectoriel	Commune	Sectoriel	Commune	Sectoriel
Puits avec pompe à motricité humaine	57	300	52	250	52	50	52	20
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	127	200	121	250	121	220	121	50
Forage avec pompe électrique	00	00	00	00	00	0	00	00
Borne-fontaine	00	01	00	01	00	1	00	01
Source	00	00	00	00	00	0	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	00	00	00	00	00	0	00	00
Total	184	551	173	501	173	271	173	71

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

II.3.2 Secteur santé

Tableau 2.3.2 : Etat des lieux des services de la santé

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles	Nombre de formations sanitaires de ce type	Accompagnement de la Commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	09	09	09	Oui	Oui	-	-	-	-
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	Non	-	-	-	-	-
Hôpital de district	1	1	1	Oui	Oui	-	-	-	-
Hôpital Régional	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Hôpital de référence	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Formation sanitaire privée	7	7	7	Oui	oui	-	-	-	-
Autres (à préciser)	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Total	17	17	17						

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

II.3.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.3.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la Commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	02	02	00	01	02
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	01	01	00	01	01
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Primaire	Public	30	30	00	26	30
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	06	06	00	06	06
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	18	11	00	00	00
	Privé laïc	05	05	05	05	05
	Privé confessionnel	03	03	03	03	03
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	13	13	13	13	13
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	3	3	3	3	3
	Ecole de parents	/	/	/	/	/
Total		40	40	00	34	39

Source : CCAP Maroua 1

II.3.4 Secteur des services communaux

Tableau 2.3.4 : Etat des lieux des services de l'éducation

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	Pas de délais précis
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	/
Aménagement des voiries	Oui	Pas de délais précis
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	Pas de délais précis
Légalisation des documents	Oui	Pas de délais précis
Authentification des documents	Non	/
Hygiène et salubrité	Oui	Pas de délais précis
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Non	/
Aménagement des aires de jeux	Oui	Pas de délais précis
Eclairage public	Oui	Pas de délais précis
Transport public	Non	/
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	Pas de délais précis
Autres (à préciser) ____prise en charge des personnes déplacées internes _____	Oui	Pas de delais précis

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes menées auprès des ménages de la Commune de Maroua 1. Ils se déclinent en 05 sections que sont :

- La présentation de la population enquêtée ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services en eau ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services de santé ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services de l'éducation ;
- La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services rendus par la Commune.

L'ensemble de ces résultats sont présentés dans les tableaux afférents aux différentes sections sous dessous.

La rigueur de la méthodologie employée impose de faire l'entretien avec le chef de ménage. Si toutefois pour une quelconque raison (absence, indisposition...) celui-ci se trouve dans l'impossibilité d'y satisfaire, un autre membre du ménage peut endosser cette charge à condition d'avoir 18 ans révolus et avoir vécu au moins les six derniers mois au sein du ménage. La collecte effectuée nous a permis de ressortir les données suivantes en fonction du caractère rural ou urbain de la zone ainsi que du sexe et du groupe d'Age auquel appartient le répondant.

III.1 Description de la population enquêtée

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

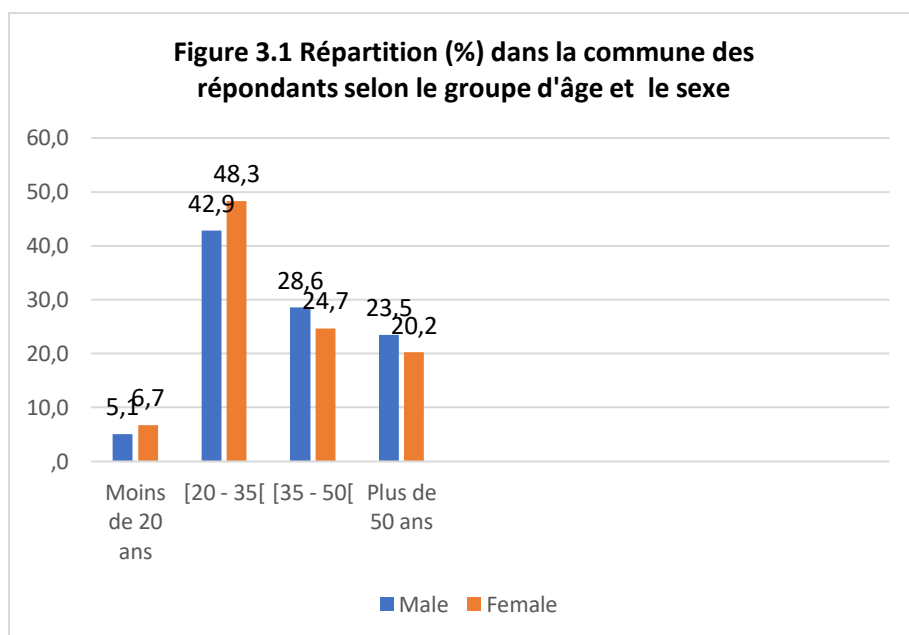
		Chef de ménage	Conjoint du chef de ménage	Fils/fille du chef de ménage ou de son conjoint	Père/mère du chef de ménage ou de son conjoint	autre relation avec le chef de ménage ou son conjoint	Aucune relation avec le chef de ménage ou son conjoint	Domestique	Total
Strate de résidence	Urbain	44,9	21,7	20,3	3,6	,0	8,7	,7	100,0
	Rural	51,0	24,5	12,2	4,1	6,1	2,0	,0	100,0
	Total	46,5	22,5	18,2	3,7	1,6	7,0	,5	100,0
Sexe du répondant	Masculin	67,3	,0	20,4	1,0	3,1	7,1	1,0	100,0
	Feminin	23,6	47,2	15,7	6,7	,0	6,7	,0	100,0
	Total	46,5	22,5	18,2	3,7	1,6	7,0	,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Il ressort de ces données que, que l'on soit en zone urbaine : 44,9% ou rurale : 51% le chef de ménage est celui qui endosse la qualité de répondant quasiment dans la moitié de l'enquête. Ce qui constitue un gage de qualité, car celui-ci est le mieux à même de fournir des réponses fidèles et complètes aux questions posées. Notons par ailleurs que pour diverses raisons, le reste du temps d'autres membres du ménage ont occupé le rôle de répondant. Ce sont notamment les conjoint du chef de ménage plus nombreux en zone urbaine qu'en zone rurale, la tendance s'inversant lorsqu'il s'agit des parents du chef ou de son conjoint. Notons également que dans 7% des cas, le répondant n'a aucun lien de parenté avec le chef de ménage ou son conjoint, il pourrait par exemple s'agir d'un ami de la famille ayant vécu dans le ménage au cours des 6 mois précédant l'enquête. Enfin, contrairement en zone urbaine, aucun domestique n'a endossé le costume du répondant. Ceci vient évidemment du fait que cette profession est quasi inexistante dans ce milieu.

Par ailleurs s'agissant du sexe, l'on constate aisément qu'à l'exception des parents du chef de ménage ou son conjoint en zone rurale, la qualité de répondant est systématiquement acquise à la gent masculine. Cette tendance qui se dégage se justifierait par les us et coutumes locales qui confèrent quasi systématiquement l'autorité aux personnes de sexe masculin dans le ménage.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge



Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Dans le milieu urbain, 50,70% des répondants ont un âge qui se situent entre 20 et 35 ans. Par contre, dans le milieu rural on note un taux de 34,70% de ces répondants ont un âge de plus de 50 ans. Au regard de ce résultat, on peut dire que ce taux élevé des répondants dont l'âge est compris entre 20 ans et 35 ans en milieu rural serait dû à l'exode rural. Par contre, dans le milieu rural, cette valeur pourrait être expliquée par l'immobilité des personnes âgées.

D'après l'histogramme ci-dessous, on remarque que les répondants ayant participé à l'étude sont en grande partie les personnes dont leur âge est compris entre 20 et 35 ans suivi de [35-50] et 50 ans et plus. Dans ces tranches d'âge, les femmes représentent ont un taux plus élevé (48,30%, 28,60%, 23,50%) par rapport aux hommes (42,90%). Ce fort taux de participation des femmes serait dû à l'indisponibilité des certains chefs de ménages hommes.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Cette section présente les résultats de l'étude sur l'appréciation des ménages enquêtés sur l'approvisionnement en eau dans la Commune de Maroua 1^{er}. Ces différents résultats portent sur :

- L'utilisation des points d'eau par les ménages ;

- L'accessibilité des points d'eaux ;
- L'entretien et maintenance de points d'eaux ;
- La satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau par les ménages ;
- Les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la Commune

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forage avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable	Mayo	Autres
Urbain	37,70	5,80	5,80	39,90	30,40	4,30	0,70	0	0,70	28,30	0	0
Rural	32,70	2	51	51	0	0	6,10	0	0	2	2	2
Ensemble	36,40	4,80	17,60	42,80	22,50	3,20	2,10	0	0,50	21,40	0,50	0,50

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'en milieu urbain, on retrouve majoritairement des forages avec pompe à motricité humaine dont 39,90%, des puits avec pompes à motricité humaine dont 37,70%, des forages avec pompes électrique dont 30,40% et des adductions en eau potable à hauteur de 28,30%. Dans quelques localités, on retrouve également des puits avec pompes électriques et des puits à ciel ouvert de l'ordre de 5,80%, des bornes fontaines dont 4,30%.

En milieu rural par contre, les ménages enquêtés affirment qu'on retrouve majoritairement dans leurs localités, des forages avec pompe à motricité humaine et des puits à ciel ouvert, soit au total 51% des points d'eau. Ensuite on retrouve des puits avec pompe à motricité humaine à l'ordre de 32,70% et quelques fois des sources dont 6,70% de l'échantillon.

Contrairement au milieu urbain, on retrouve des Mayos en milieu rural comme source d’approvisionnement en eau. Dans l’ensemble, les ménages de la zone urbaine, sans du fait du niveau de développement plus avancé que la zone rurale, ont accès à des sources d’eau de meilleure qualité.

Tableau 3.4 : Utilisation d’une source d’eau publique

		Principale source d’approvisionnement en eau. Publique ou privée	Quelle est votre principale source d’approvisionnement d’eau publique ?							
			Puits à motricité humaine	Puits électrique	Forage avec pompe électrique	Forage équipé de PMH	Source	Réseau d’adduction d’eau	Borne fontaine	Total
Strate de résidence	Urbain	76,1	53,6	1,4	10,1	24,6	,0	6,5	3,6	100,0
	Rural	100,	46,9	2,0	4,1	44,9	2,0	,0	,0	100,0
	Total	82,4	51,9	1,6	8,6	29,9	,5	4,8	2,7	100,0

Source : CCAP Maroua 1,2022

Dans les zones urbaines de la Commune de Maroua 1er, l’ensemble des ménages se fournissent en eau grâce aux sources publiques. À noter également que 53% des ménage en zone urbaine ont pour principale source d’approvisionnement des puits à motricité humaine. Ce qui témoigne de la faible pénétration du service publique de distribution d’eau (CAMWATER). De plus en zone rurale la population se fournit exclusivement en source d’eau publique, ceci est probablement dû à un manque de moyen pour l’acquisition et l’entretien des points d’eau privé.

III.2.2 Accessibilité des points d’eau dans la Commune

Parlant de l’accessibilité des ménages aux principales sources d’approvisionnement en eau dans la Commune, l’enquête s’est intéressée à la disponibilité de l’eau de la principale source durant toute la journée et pendant toute l’année.

C’est ainsi qu’en réponse aux questions posées, 68,80 % des ménages de la zone urbaine déclarent que le point d’eau est disponible toute l’année contre 40 % des ménages en zone rural. Quant à l’accessibilité à ces points d’eaux durant toute la journée, 65,20 % des ménages en zone urbaine affirment qu’ils y ont accès contre 73,50 % en zone rural.

Parmi les ménages ayant déclaré qu'ils ont accès à leurs principales sources d'approvisionnement en eau toute la journée, 53,60% en zones urbaines et 46,90% en zone rurale disent qu'il s'agit d'un puits avec pompe à motricité humaine. Par contre, 24,60% et 44,90% des ménages respectivement en zones urbaines et rurales affirment que ce point d'eau est un forage avec pompe à motricité humaine. L'on constate que dans la zone rurale le réseau d'adduction d'eau n'est pas disponible toute la journée.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	que le point d' eau utilisé est disponible toute l' année	Proportion (%) de ménages ayant déclaré	au point d' eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée										
				Total	Mayo	Adduction en eau potable	Réseau d' adduction d' eau	Marre	Source	Borne-fontaine	Forage avec pompe à motricité humaine	Puits à ciel ouvert	Puits avec pompe électrique	Puits avec pompe à motricité humaine
Urbain	68,8	65,2	53,6	1,4		24,6	3,6	0,0		6,5			100,	
Rural	40,8	73,5	46,9	2,0		44,9	0,0	2,0		0,0			100,	
Ensemble	61,5	67,4	51,9	1,6		29,9	2,7	0,5		4,8			100,	

Source : CCAP Maroua 1

S'agissant de la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau, si la zone urbaine s'en sors relativement bien avec 68,8% des ménages témoignant de la disponibilité de la principale source d'eau toute l'année, la situation est moins reluisante en zone rurale car moins de la moitié des ménages déclare la même chose. Ceci pourrait être dû au tarissement saisonnier des puits avec PMH qui constituent la principale source d'approvisionnement en eau dans cette zone.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
		<i>Une fois</i>	<i>Deux fois</i>	<i>Trois fois</i>	<i>Total</i>
Urbain	4,3	26,7	66,7	6,7	100
Rural	18,4	0,0	61,5	38,5	100
Ensemble	8,0	14,3	64,3	21,4	100

Source : Enquête CCAP2, Maroua 1 2022

Parmi les ménages ayant déclarés que la fréquence de la disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leurs besoins, 26,70% des ménages en zone urbaine affirment qu’ils s’approvisionnent une fois par jour, tandis que 66,70% affirment qu’elle est de deux fois par jour. La proportion des ménages de la zone urbaine ayant déclaré qu’elle s’approvisionne 3 fois par jour à leur principale source d’approvisionnement en eau est de 6,70%.

En zone rurale comme en zone, la fréquence de la disponibilité de la principale source d’eau paraît totalement insatisfaisante. Le constat est plus amer en zone urbaine où seul 4,3%. Cet état de fait peut-être dû à la forte densité de la population et au tarissement assez rapide des puits avec PMH qui constituent la principale source d’approvisionnement en eau dans ces milieux. En outre, il est fréquent dans cette commune que les comités de gestion des points d’eau imposent des heures d’ouverture assez strictes.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Urbain	38,4	56,6	18,9	15,1	1,9	7,5	100,0
Rural	63,3	45,2	38,7	3,2	3,2	9,7	100,0
Ensemble	44,9	52,4	26,2	10,7	2,4	8,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

L'entretien et la maintenance garantissent la durabilité et le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques ainsi que leurs utilisations. Raison pour laquelle dans la Commune de Maroua I, plusieurs acteurs interviennent pour la remise en service de ces ouvrages en cas de panne dont 38,40% en zone urbaine et 63,3% en zone rurale, déclarent la survenance au cours des six derniers mois. Ainsi, parmi les ménages ayant déclarés la survenance d'une panne au cours des six derniers mois, 56,6% disent que cet ouvrage a été remis en service en moins d'une semaine, tandis qu'en zone rurale cette proportion est de 45,2%. Ceux qui affirment que le temps mis pour la remise en service de ce point d'eau est compris entre une semaine et un mois sont de 18,9% en zone urbaine contre 38,7% en zone rurale. Pour d'autre, soit 15,10% en zone urbaine et 3,20% en zone rurale, le temps mis pour la réparation de ce point d'eau est compris entre un et trois mois. Tandis que pour 1,90% et 3,20% respectivement en zone urbaine et rurale, ce temps va au-delà de trois mois.

Parmi les ménages ayant déclarés la survenance d'une panne au cours des six derniers mois du principal point d'eau, 57,10% en zone rurale déclarent que c'est le comité de gestion qui l'a remis en service, tandis que 4,10% déclarent que c'est le chef du village/quartier. Pour

2% de ces ménages c'est une élite qui a remis le point d'eau en service. En zone urbaine, 15,20% des ménages déclarent que c'est le comité de gestion qui a remis le point d'eau en service et 14,50% affirment que c'est le chef de quartier. Pour 8% c'est une élite qui a remis le point d'eau en service et les ménages qui déclarent que c'est la Commune ou la CAMWATER/SNEC/CDE qui ont remis les points d'eau en service sont respectivement de 1,4% et 3,6%.

Il ressort principalement des données précédentes que les infrastructures hydrauliques des zones rurales sont facilement endommagées dans la mesure 2 ménages sur 3 déclarent une panne au cours des 6 derniers mois. Cette tendance pourrait être la résultante de la faible quantité des infrastructures fonctionnelles, entraînant de fait une surexploitation de celles présentes. En outre la méconnaissance des populations rurales des procédés d'usage et d'entretien des infrastructures hydrauliques peut aussi être une explication légitime.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	<i>Commune</i>	<i>Etat</i>	<i>Elite</i>	<i>Comité de gestion</i>	<i>Chef de village / quartier</i>	<i>CAMWATER /SNEC/CDE</i>	<i>Total</i>
Urbain	1,4	0,0	8,0	15,2	14,5	3,6	6,5
Rural	0,0	0,0	2,0	57,1	4,1	0,0	4,1
Ensemble	1,1	0,0	6,4	26,2	11,8	2,7	5,9

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Quant à la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau publique dans la Commune de Maroua¹, plusieurs acteurs interviennent également. En zone rurale 46,90% de ménage disent que c'est la communauté qui intervient dans la gestion de ces points d'eaux, 40,80% se prononcent en faveur des comités de gestion (COGES) et 6,10% affirment plutôt qu'il s'agit de la Commune. Par contre pour les ménages résidant en zone urbaine, 50% de ménages disent que c'est la communauté qui intervient dans la gestion de ces points d'eaux et 15,90% affirment que c'est le COGES et 5,8% déclarent que c'est la CAMWATER pu connaissent par moment des dysfonctionnements. C'est dans l'optique de l'utilisation durable des principaux types de point d'eau existants que plusieurs acteurs se sont impliqués dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ces infrastructures hydrauliques en

milieu urbain et rural. En zone rurale la grande majorité des réparations des points d'eau est le fait des comités de gestion, ce qui témoigne de dynamisme de ces entités dans la commune.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Total
Urbain	21,3	1,3	4,0	65,8	16,9
Rural	37,7	5,7	,0	49,1	15,1
Ensemble	24,5	2,2	3,2	62,6	16,5

Source : Enquête CCAP2, Maroua 1, 2022

En milieu urbain et rural de la Commune de Maroua 1, la communauté est l'acteur majoritairement impliqué dans la gestion, l'entretien des points d'eau avec respectivement 65 pour cent et 49,1 pour cent. Soit un pourcentage d'implication de cet acteur de 62,6 pour cent dans l'ensemble. Le COGES dont le rôle principal est la gestion des points d'eau ne tient que 24,5 pour cent d'intervention dont 21,3 pour cent en milieu urbain et 37,7 en zone rurale. Les autres acteurs impliqués dont la Commune (institution communale) et la CAMWATER tiennent respectivement 2,7 pour cent et 4,3 pour cent dans l'ensemble. Il faut noter que l'institution communale intervient plus en faveur de la zone rurale avec 6,1 pour cent contre 1,2 en milieu urbain. Ce qui est contraire pour la CAMWATER qui couvre à 5,8 pour cent de dans sa gestion le milieu urbain et n'intervient pratiquement pas en milieu rural.

Face à cette implication prioritaire de la communauté dans la gestion et l'entretien du principal point d'eau dans la Commune de Maroua 1, il importe de connaître la marge des ménages impliqués dans la contribution financière.

Les ménages de la Commune de Maroua 1, dans le souci d'asseoir une gestion efficace et durable des points d'eau existants sur leurs territoires, ont mis sur pieds des comités de gestion de ces points d'eau. Ainsi, chaque ménage est sommé de payer une modeste somme en guise de frais d'entretien du point d'eau en cas de panne. Ceci, selon une fréquence arrêtée de commun accord entre les usagers. Aussi certains ménages n'étant pas resté en marge de cette règle trouvent que les différents montant sont élevés. Le tableau 3.10 présente la proportion des ménage contributeur en zon urbaine et en zone rurale.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	16,9	468234,2	18,4	5,3	31,6	39,5	13,2		10,5	100
Rural	35,8	4294,7	5,3	,0	15,8	68,4	15,8		,0	100
Ensemble	20,5	313587,7	14,0	3,5	26,3	49,1	14,0		7,0	100

Source : Enquête CCAP2, Maroua 1, 2022

Les ménages de la commune de Maroua 1^{er} contribuent relativement peu au fonctionnement du COGES. Ce constat est beaucoup plus criant en zone urbaine où seuls 16,9% des ménages s'acquittent de cette contribution. Ceci peut être le fait de la faible capacité de mobilisation des comités de gestion. L'on constate que ceux-ci se satisfont de cette faible propension aux contributions. Dans la mesure où ce sont les COGES qui participent le plus aux réparations des points d'eau.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune

Selon la zone de résidence, la distance moyenne des ménages par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau varie. Ainsi, en zone urbaine, cette distance est d'environ 210,8 mètres alors qu'en zone rurale, elle est de 412,1 mètres.

Quant au temps moyen mis par un membre de ménage pour arriver à ces points d'eau, il est de 7 minutes, soit 9 en zone rurale et 6 en zone urbaine. Le temps moyen d'attente au point d'eau de la principale source publique d'approvisionnement en eau est de 11 minutes en zone rurale et 15 en zone urbaine. En général, ce temps est de 12 minutes. Par ailleurs, le nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau est de 9 en zone urbaine et 16 en zone rurale.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	210,8	5,7	11,2	8,5	15,2	34,3	34,3	13,3	2,9
Rural	412,1	8,6	14,6	15,6	,0	4,1	42,9	34,7	18,4
Ensemble	263,5	6,6	12,3	10,7	10,4	24,7	37,0	20,1	7,8

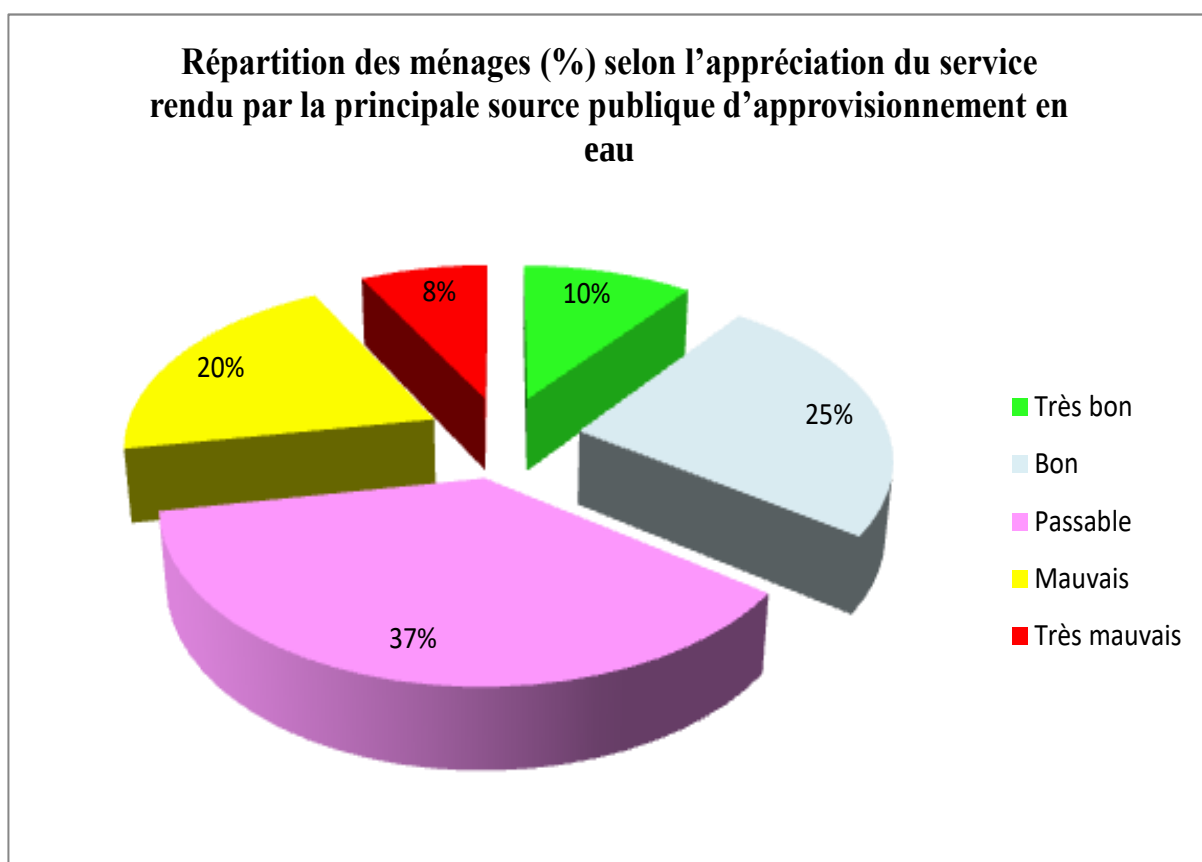
Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Pour ce qui est de l'appréciation des ménages sur le service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, les avis varient également suivant les zones de résidences. En zone urbaine, 15,2% de ménages jugent très bon ce service alors qu'en zone rurale aucun ménage ne partage cet avis. Alors qu'ils sont de 4,10% en zone rurale qui trouvent bon ce service contre 34,30% en zone urbaine, 42,90% jugent ce service passable en zone rurale

et 34,30% en zone urbaine. Ceux qui trouvent mauvais ce service rendu en zone rurale sont de 34,7% tandis qu'ils sont de 13,30% en zone urbaine.

S'agissant de la distance moyenne par rapport à la principale source d'eau, on constate que les points d'eau de la zone rurale sont deux fois plus éloignés que ceux de la zone urbaine. Ceci pourrait être dû à la faible présence des points d'eaux dans ce milieu, mais aussi à la faible densité de la population en milieu rural.

FIGURE 3.2 : Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source d'eau publique d'approvisionnement en eau



Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Les ménages de la commune sont relativement insatisfaits des services rendus dans le domaine de l'eau. En effet seuls 35% des ménages trouvent ce service bon, voir très bon. Ce qui peut être le fait de la faible qualité du rendu de ce service dans la commune.

Des ménages ayant déclaré utiliser un point d'eau publique, près d'un sur quatre déclarent que cette eau a une odeur, tandis que 28,90% dissent qu'elle a un goût et 18.70% affirment que cette eau a une couleur. Cependant, parmi les ménages qui ont déclaré que cette

eau a une odeur, 26,10% résident en zone urbaine contre 14,3% qui résident en zone rurale, alors que ceux qui déclarent que cette eau a un goût sont de 36,2% en zone urbaine et 8,20% en zone rurale. Quant aux ménages qui avouent que l'eau de la principale source publique qu'ils utilisent à une couleur, 21,00% sont en zone urbaine et 13,2% en zone rurale.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	<i>a une d'odeur</i>	<i>a un goût</i>	<i>a une couleur</i>
Urbain	26,1	36,2	21,0
Rural	14,3	8,2	12,2
Total	23,0	28,9	18,7

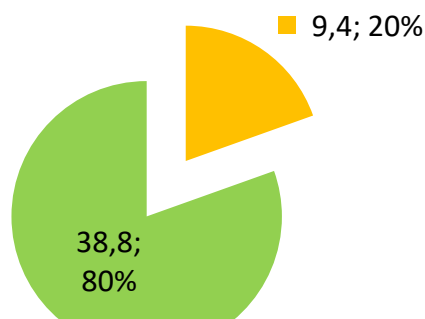
Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune

De l'ensemble des ménages enquêtés, 17,10% font savoir qu'ils ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. Parmi ceux-ci, 38,8 habitent en zone rurale contre 9,4% qui résident en ville. Il ressort de ce tableau que la qualité de l'eau en milieu urbain est plus douteuse qu'en milieu rural.

Figure 3.3 : Proportion des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois

Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin
matière d’approvisionnement en eau potable au cours
6 derniers mois



De ceux qui ont exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau, 40,60% se sont adressé au Maire, 34,40% ont exprimé leur besoin à l’endroit du Comité de gestion du point d’eau, 21.9 se sont orientés vers le Chef du village/quartier ou autres personnes, tandis que 15,6% se sont tournés vers les Elites. Ceux qui se sont adressé à l’Etat ou à A Camwater/SNEC sont de 9.40%.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

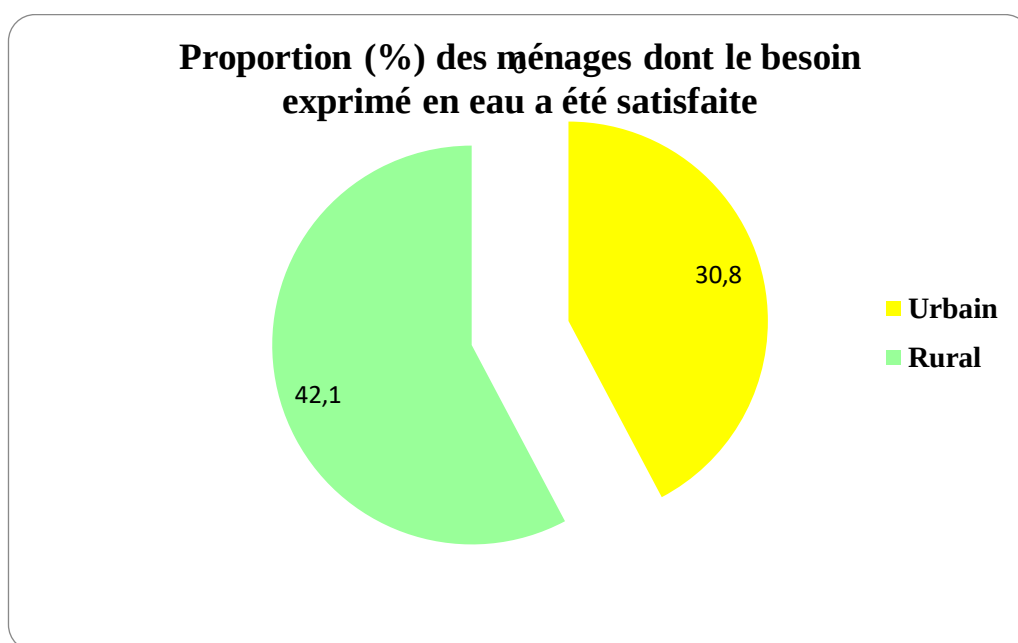
Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l’ Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d’ eau	Au Chef de village/ quartier	A l’ Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	9,4	46,2	,0	23,1	,0	15,4	,0	23,1	30,8	30,8
Rural	38,8	36,8	15,8	10,5	57,9	26,3	,0	,0	15,8	42,1

Ensemble	17,1	40,6	9,4	15,6	34,4	21,9	,0	9,4	21,9	37,5
-----------------	------	------	-----	------	------	------	----	-----	------	------

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Les ménages de la zone rural ont plus fréquemment exprimé un besoin en eau au cours des 6 derniers mois que ceux du milieu urbain. Ceci une fois de plus peut s'expliquer par la faiblesse d l'offre de ce service en milieu rural. Par ailleurs ceux-ci se sont principalement adressé à la Mairie pour exprimer leur besoin, et ont été satisfait dans moins de la moitié des cas. Nous constatons donc que le maire qui est l'autorité de développement de proximité est particulièrement proche de ses populations, bien qu'il n'arrive pas à totalement satisfaire ces derniers. L'on note aussi une plus forte propension dans la satisfaction des besoins du milieu rural comme le démontre la figure suivante. Ceci une fois de plus peut s'expliquer par la faible densité de la population dans ce milieu et aussi ce qui rend cette opération un peu plus aisée que dans la zone urbaine où la densité est plus grande.

Figure 3.4 Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite



III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la Commune

Tableau 3.14 : Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l’intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d’un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Urbain	08	75,0	25,0	100	100
Rural	01	75,0	25,0	100	100
Ensemble	09	75,0	25,0	100	100

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Il ressort de ce tableau une parfaite adéquation dans les milieux urbains et ruraux de la répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau. En effet dans un cas comme dans l’autre, 75% d’entre eux ont besoin de moins d’un mois pour satisfaire leurs besoins. Cet état de fait témoigne à suffisance de la célérité avec laquelle les besoins des ménages sont satisfaits.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d' eau	Mauvaise qualité de l' eau	Insuffisance des points d' approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d' eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l' approvisionnement en eau	Autre
Urbain	17	12,8	35,5	7,8	4,3	1,4	,7	17,0
Rural	28,6	8,2	71,4	22,4	14,3	6,1	2,0	28,6
Ensemble	20	11,6	44,7	11,6	6,8	2,6	1,1	20,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

La mauvaise qualité de l'eau constitue la principale cause de non satisfaction des ménages que l'on soit en zone rurale ou urbaine. En effet, 35,5% des ménages en milieu rural l'affirment, tandis ce chiffre est doublé en milieu rural. Cet état de chose pouvant être vecteur de maladie hydriques en milieu rural. L'on note tout de même que les services compétents sont assez prompt à remédier à ces problèmes lorsqu'ils donnent un avis favorable aux requêtes des populations.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable et Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau	Autres	
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	41,9	10,4	28,7	9,3	13,8	2,4	3,5	1,0	5,2	2,8	22,5
Rural	54,7	1,9	26,4	13,2	13,2	5,7	1,9	,0	7,5	5,7	7,5
Ensemble	43,9	9,1	28,4	9,9	13,7	2,9	3,2	,9	5,6	3,2	20,2

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Les ménages qu'ils soient en zone urbaine ou rurale sont en majorité prêts à s'engager dans la Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire dans leur localité. En effet 41,9% des citoyens et 54,7% des ménage du milieu rural affirment être en mesure de le

faire. Ceci est sans doute dû à l'exaspération des populations qui sont prêtes à prendre en main la fourniture du service d'eau.

III.3 Services de santé

Régi par un district de santé, la Commune de Maroua 1^{er} possède un système de santé très large dont nous allons présenter le degré de satisfaction des populations vis-à-vis de lui.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la Commune

Il sera question pour nous dans cette section de présenter les préférences des ménages dans le choix du type d'hôpital qu'ils fréquentent.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	79,2	9,3	11,4	100,0
Rural	100,0	,0	,0	100,0
Ensemble	82,5	7,9	9,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Les données de ce tableau nous démontrent que 100% des ménages en zone rurale font leurs soins uniquement dans les hôpitaux publics. Ceci pourrait être dû à une absence de formation sanitaires privée dans ce milieu. En zone urbaine, ce chiffre baisse légèrement pour se retrouver à 79,2. En effet cet attrait pourrait s'expliquer par les coûts des soins, réputés plus abordables dans le public que dans le privé.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	46,7	5,0	41,7	73,3	26,7	23,3	,0
Rural	46,7	5,0	41,7	73,3	26,7	23,3	,0
Ensemble	46,7	5,0	41,7	73,3	26,7	23,3	,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

La qualité des soins constitue la première raison pour laquelle les ménages optent pour les formations sanitaires privées, et ceux, quel que soit le milieu de résidence. En effet cette information qui provient de 73,3% des ménages démontre que pour eux, les soins dans le secteur privé offrent un meilleur rendement que dans le public.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?				
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de Régional	Total
Strate de résidence	Urbaine	44,40	2,40	6,30	46,80	100
	Rurale	100	0	0	0	100
	Total	60	1,70	4,60	33,70	100

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

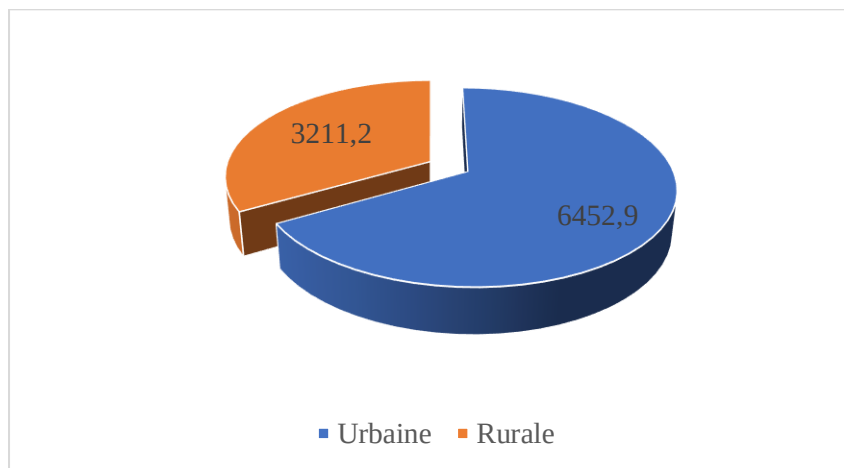
L'étude s'est également intéressée à différentes formations sanitaires publiques principales que fréquentent les ménages enquêtés pour obtenir les soins de santé. En zone rurale, 100% de ménages déclarent qu'ils se rendent dans les CS/CSI. En zone urbaine par contre, 44,40% de ménages enquêtés se rendent dans les CS/CSI, 2,40% dans les Hôpitaux/CMA, 6,30% dans les hôpitaux de district et 46,80% préfèrent se rendre à l'hôpital Régional.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	54,80	45,20	100	6452,9	122,60
	Rurale	42,90	57,10	100	3211,2	70,60
	Total	51,40	48,60	100	5545,3	108

Concernant la proximité des ménages avec les principales formations sanitaires publiques fréquentées par ceux-ci pour l'obtention des soins médicaux, 54,80% des ménages en zone urbaine déclarent que ces formations sanitaires sont proches des ménages, contre 45,20% qui trouvent qu'elles sont éloignées. En zone rurale, 42,90% les ménages déclarent que les principales formations sanitaires publiques qu'elles fréquentent sont proches des habitations, par contre 57,10% déclarent le contraire. Cette disparité s'explique par la forte densité de populations du milieu urbain. En effet, le respect de la proportion d'un centre de santé pour mille habitant, permet une multiplication des centres de santé dans les zones urbaines où le ratio d'habitant au Km² est plus élevé que dans les zones rurales où la densité est beaucoup moins accrue.

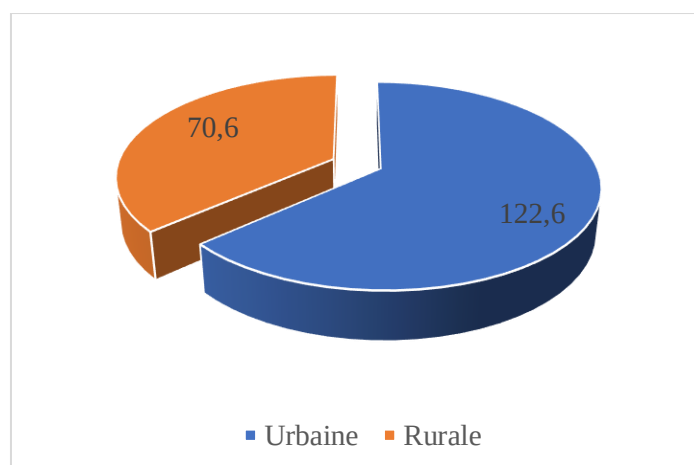
Figure 3.5 : Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins



La figure ci-dessus présente la distance moyenne que les ménages enquêtés parcourent à pied pour accéder à la principale formation sanitaire qu'ils fréquentent. En milieu urbain, les ménages parcourent en moyenne 6452,9m pour se rendre dans une formation sanitaire, alors qu'en milieu rural, les ménages parcourent en moyenne 3211,2m pour y accéder.

Le constat qui se dégage est que les ménages en zone urbaine parcourent deux fois plus de distance que les ménages en zone rurale.

Figure 3.6 : Temps moyen mis en minutes par les ménages pour atteindre leur principale formation sanitaire publique fréquentée



Pour se rendre dans les principales formations sanitaires publiques fréquentées, les ménages parcourent une certaine distance à un temps donnée. En milieu rurale, les ménages mettent plus

de temps que les ménages en milieu urbains, soit 122,6 minutes contre 70,6 minutes en zone urbaine.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

L'obtention des soins dans une formation sanitaire passe par l'utilisation du petit matériel et par ricochet de sa disponibilité. L'enquête menée dans les ménages de la Commune de Maroua 1^{er} s'est donc intéressée à la proportion des ménages en fonction de caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique. Les résultats de cette étude se trouvent dans le tableau ci-après.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensionmètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	86,50	86,50	97,60	97,60	84,90	94,40	70,60	73,80	69	0
	Rurale	75,50	79,60	77,60	73,50	26,50	40,80	16,30	30,60	53,10	0
	Total	83,40	84,60	92	90,90	68,60	79,40	55,40	61,70	64,60	0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Ce tableau montre que l'enquête a été faite dans deux strates de résidence, le milieu urbain et le milieu rural.

S'agissant du milieu urbain, 86,50% de ménages ont accès aux ciseaux et aux seringues, tandis que 97,60 % de ménages accèdent facilement à l'alcool et au coton. La bétadine et le thermomètre en revanche sont disponibles aux ménages à 84,90% et 94,40% respectivement.

Et enfin, la même étude révèle que le tensiomètre, la balance et les gants sont accessibles aux ménages à 70,60%, 73, 80% et 69% respectivement.

En milieu rural, les proportions présentent une légère différence. Au regard de ce tableau, il ressort que l'alcool, le coton, les seringues et les ciseaux sont les plus disponibles dans la formation sanitaire publique avec des pourcentages respectifs de 92%, 90,90 %, 84,60% et 83,40%. Quant au reste du petit matériel, c'est-à-dire la bétadine, le thermomètre, le tensiomètre, la balance et les gants, l'enquête révèle que les pourcentages de disponibilité dans la formation sanitaire publique oscillent entre 55,40% et 79,40%.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

L'efficacité d'une formation sanitaire se caractérise aussi par la qualité des services rendus aux patients à travers son personnel soignant. C'est la raison pour laquelle, l'enquête effectuée dans les ménages de la Commune de Maroua 1er s'est appesantie d'une part sur le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée, et la perception des ménages sur l'accueil du personnel soignant d'autre part. L'étude a été menée en milieu rural et en milieu urbain. Les résultats de cette enquête sont consignés dans le tableau ci-dessous

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
	Urbaine	1425,4	12,7	4,8	40,5	56,3	3,2	100,0

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Rurale	1359,2	53,1	4,1	12,2	75,5	12,2	100,0
	Total	1406,9	24,0	4,6	32,6	61,7	5,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1^{er} 2022

De ce tableau, il ressort qu'en milieu urbain, le montant moyen de paiement d'une consultation ordinaire dans une formation sanitaire publique est de 1425,5 FCFA. Notons aussi que 12,70% des ménages enquêtés trouvent ce montant élevé. En outre, au regard de ces résultats, 4,80% de ménages affirment que d'autres frais non autorisés sont exigés pour l'obtention des soins.

Quant à la perception des ménages sur l'accueil du personnel soignant, les résultats de ce tableau montrent que 40,50 % de ces ménages trouvent l'accueil du personnel soignant bon, tandis que 56,30% le trouve passable et 3,20% le juge mal.

En zone rurale par contre, le montant moyen pour une consultation ordinaire dans une formation sanitaire publique s'élève à 1359,2 FCFA, ce pendant, 53,10% des populations des ménages enquêtés trouvent ce montant élevé, tandis que 4,10% affirment que d'autres frais non autorisés sont exigés pour des soins.

Concernant le jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant en zone rural, seulement 12,20% le trouve bon, c'est la même proportion pour ceux des ménages qui le trouvent mauvais, tandis que 75,50% le perçoivent passablement.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

L'enquête s'est intéressée à la façon dont les ménages perçoivent le service de santé fourni par les professionnels du secteur ainsi que les raisons de leurs insatisfactions. C'est ainsi qu'en réponse aux questions posées, 51,60% en zone urbaine tandis que 36,70% en zone rurale déclarent que la plupart des problèmes de santé du village/quartier sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Quant à la disponibilité des médicaments pour les maladies fréquentes,

44,40 % des ménages de la zone urbaine tandis que 20% de la zone rurale déclarent que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles dans la principale formation sanitaire fréquenté pour les soins.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	44,40	51,60
Rural	20,40	36,70
Ensemble	37,70	47,40

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1^{er} 2022

Concernant la non satisfaction des ménages à propos des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, les ménages s'expriment en fonction des raisons de leurs insatisfactions. En zone rurale, les insatisfactions ayant pour raison le monnayage des soins et la mauvaise qualité équipements ne sont pas observés. La raison la plus Commune à tous les ménages est l'éloignement des formations sanitaires représenté par une proportion de 88 ;20%, suivie de l'insuffisance de médicaments représentés par 64,70%, ensuite l'insuffisance des équipements représentés par 41,20% et 35,30% identifie l'insuffisance des équipements comme raison de leur non satisfaction. Quant aux raisons de mauvaise qualité des

services offerts et mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire, la proportion est respectivement de 17,6% pour chacune des raisons.

Par contre en zone urbaine, la raison la plus Commune à tous les ménages est l'insuffisance de médicaments représenté par une proportion de 75%, ensuite suivent les raisons d'éloignement des formations sanitaires, de mauvaise qualité des services offerts, de mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire, et de mauvaise qualité équipements avec des proportions respectivement de 62,50% chacune. Quant à l'absentéisme du personnel, une proportion de 50% s'exprime en faveur de cette raison tandis que 25% dénoncent l'insuffisance des équipements comme source de leur non satisfaction.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Tableau 3.24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres
Urbain	62,5	62,5	50,0	62,5	,0	75,0	62,5	25,0	,0	,0	62,5
Rural	88,2	17,6	5,9	17,6	,0	64,7	,0	35,3	41,2	,0	88,2
Ensemble	80,0	32,0	20,0	32,0	,0	68,0	20,0	32,0	28,0	,0	80,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1^{er} 2022

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer cette insatisfaction. Pour les ménages qui résident en milieu rurale, 64,7% des ménages insatisfaits donnent comme principal raison le monnayage des soins, et 41,2% parlent de l'insuffisance des équipements dans ces formations sanitaires. Pour 35,3% il s'agit de la mauvaise qualité des équipements.

Quant aux ménages qui résident en zone urbaine, l'éloignement des formations sanitaire et l'absentéisme du personnel en zone urbaine représentant respectivement 75 %et 62,50 % en zone urbain quant a la zone rural les raisons de leurs insatisfaction est dû au fait que ces ménage font face au monnayage des soins soit 64,7 % et à la mauvaise qualité des équipements.

Pour les ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, les raisons sont diverses

Compte tenu du fait que les ménages font face à plusieurs problèmes dans les différentes formations sanitaires, et que certaines actions peuvent être entrepris par eux pour améliorer leur condition de vie, les ménages de Maroua 1 se sont dont engager pour améliorer les services rendu dans le secteur de la sante. Parmi eux 33,3 % des ménages de la zone urbaine se sont engagés à écrire un Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires et 34,7 % de ménages en zone rurale sont dans la même logique. Quant a la redynamisation du COGE et FOSA 18,3 % des ménages en zone urbaine se sont engagés dans cette redynamisation et 22,4 % en zone rurale.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résident

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		Autres	
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	19,0	33,3	31,7	29,4	18,3	10,3	11,9	8,7	7,1	1,6	3,2	2,4	19,8	19,0
Rural	4,1	34,7	16,3	6,1	22,4	30,6	2,0	,0	10,2	,0	,0	16,3	16,3	4,1
Ensemble	14,9	33,7	27,4	22,9	19,4	16,0	9,1	6,3	8,0	1,1	2,3	6,3	18,9	14,9

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1^{er} 2022

S'agissant de l'engagement des ménages pour l'amélioration de ce service l'on note que l'action la plus fréquemment employée dans les deux strates est le plaidoyer auprès des ONG en vue de la construction de nouveau centre santé. Ce qui sous-entendrait que ces populations jugent le

nombre de centre de santé insuffisant. Et parallèlement que ceux-ci jugent les ONG plus prompt à leur construire des hôpitaux que les services étatiques.

III.4 Services de l'éducation

Du fait de son caractère mixte, la Commune de Maroua 1^{er} possède une dynamique éducative qui varie selon que l'on se trouve en zone urbaine ou rurale. La collecte des données réalisée nous permet de faire un certain nombre de constats.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la Commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Mili eu de résid ence	Cycle d'enseignement													
	Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Autre		Total			
	Dans quel ordre d'enseigne ment fréquente		Dans quel ordre d'enseigne ment fréquente		Dans quel ordre d'enseigne ment fréquente		Dans quel ordre d'enseigne ment fréquente		Dans quel ordre d'enseign ement fréquente		Dans quel ordre d'enseigne ment fréquente			
	Total	Privé	Total	Privé	Total	Privé	Total	Privé	Total	Privé	Total	Privé		
	Public	Privé Laïc	Public	Privé Laïc	Public	Privé Laïc	Public	Privé Laïc	Public	Privé Laïc	Public	Privé Laïc		
Strate de résidence	Urbaine	Rurale	Total											
	52,5	100	22,5	0	20,93	23,2	55,8							
	84,8	93,65	8,8	0	6,94	86,8								
	8,4	0	6,34	6,25	7,6	81,7								
	11,578	0	10,57	100	100	81,39								

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 202

Pour ce qui est de la fréquentation des établissements scolaires au sein de la Commune, plusieurs constats ressortent de la collecte réalisée :

Dans le cycle maternel, en zone rurale, 100% des élèves fréquentent des établissements publics, ceci pourrait s'expliquer par l'inexistence des écoles maternelles privés dans ce milieu. En zone urbaine ou ce type d'établissement est plus fréquent, le constat est autre vu que seuls 52,50% des élèves sont inscrits dans le public, tandis que le reste est revient au privé à raison de 25% dans le privé Laïc et 22.50% dans le privé confessionnel.

Dans le cycle d'enseignement primaire, pour les mêmes raisons, 93,65% des élèves sont inscrits dans le public en zone rurale, le reste allant dans des établissements privés confessionnels. En milieu urbain, le constat est relativement le même dans la mesure où l'écrasante majorité des élèves, à savoir 84,88% fréquentent le service public, tandis que 08,88% et 06,22 fréquentent respectivement des établissements privés Laïcs et privés confessionnels.

Le cycle secondaire suit quasiment le même schéma que le cycle primaire. Effet, 100% des élèves en milieu rural fréquentent le public. Ceux, que l'on soit au premier ou au second cycle, ceci pouvant trahir l'inexistence des établissements privés en milieu rural. Tandis qu'en zone urbaine l'écrasante majorité fréquente le public et qu'une infime partie des élèves s'inscrive dans le privé. Ceci pourrait s'expliquer par le coût élevé des frais scolaires pratiqué dans les établissements privés.

Malgré qu'ils ne représentent qu'une infime partie des apprenants, certains élèves privilégient tout de même l'enseignement privé à celui offert par les pouvoirs publics. Ceci pour des raisons diverses comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	31,25	17,5	100
	Rurale	0	0	100
	Total	29,76	16,66	100

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

A l'analyse de ce tableau, l'on se rend compte qu'essentiellement en milieu urbain, les raisons qui poussent les répondants à faire option du privé au détriment du public sont de trois ordres. En effet, si 31,25% d'entre eux font ce choix à cause de l'éloignement des établissements public, 17,5% estiment le faire à cause du coût, tandis que 100% des répondants le font à cause de la qualité de l'éducation réputée meilleure dans le privé.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
					Oui	Non	Total
		Strate de résidence					
		Urbaine	Rurale	Total			
Cycle	Maternel	48,09	26,41	44,73	82,35	17,64	100
	Primaire	50,17	71,69	53,50	81,42	18,57	100
	Secondaire	35,64	26,4	34,21	81,19	18,80	100
	Formation professionnelle	18,68	3,77	16,37	76,78	23,21	100
	Total	38,14	32,07	37,20	81,13	18,86	100

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1^{er} 2022

Il ressort de ce tableau que le cycle d'enseignement le plus présent dans le différent milieu est le cycle primaire. En effet, présent dans 50% des quartiers et jusqu'à 71,69% des villages, il jouit d'une forte proximité avec les ménages de l'ordre de 81,42%. Ceci démontre à suffisance la volonté des pouvoirs publiques à rapprocher l'enseignement primaire au plus près des populations.

Pour ce qui est de l'enseignement maternel, dans la droite ligne des tableaux précédents, l'on constate une disparité en fonction du milieu. En effet, si le cycle maternel existe dans près de la moitié des quartiers en zone urbaine, ce chiffre chute au quart en zone rurale. Ceci pourrait traduire d'un relatif désintérêt des populations rurales vis-à-vis de ce cycle. Toutefois, lorsqu'un tel établissement existe dans un quartier ou un village, il se trouve relativement à proximité des ménages, dans la mesure où plus de 80% des répondants dans les deux milieux témoignent de cette proximité.

Le taux d'existence des établissements secondaires dans les quartiers et villages est relativement bas puisqu'il est de 35,64% en milieu urbain et de 26,41% en milieu rural. Ces chiffres peuvent toutefois s'expliquer par la capacité que possèdent les établissements d'enseignement secondaires à couvrir et à satisfaire un rayon comprenant plusieurs quartiers. Cela se traduit par la satisfaction des répondants, lorsque dans 81,13% des cas, ils affirment jouir d'une proximité physique avec ces établissements. Le constat étant le même pour les établissements d'enseignement professionnel.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la Commune

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	927,94	1,80	37,73	0,56	789,99	1,61
	Primaire	499,35	40,32	216,98	5,33	455,59	34,90
	Secondaire	627,04	16,68	216,22	3,33	563,37	14,61
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	513,58	14,70	117,73	2,31	452,24	12,78

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1^{er} 2022

De ce tableau, il ressort qu'en milieu rural avec une distance moyenne de 513,58 mètres pour un temps de trajet moyen de 14 minutes, les ménages ont une meilleure proximité avec les établissements des différents cycles qu'en milieu urbain. En effet, dans ce dernier cas, le ratio étant de 117,73 mètres pour un temps de 2,31 minutes. Ceci pourrait s'expliquer par l'urbanisation galopante qui est de nature à étendre les zones urbaines sans que de nouveaux établissements n'aient forcément le temps d'être créés. Ceci pourrait aussi s'expliquer par la forte propension qu'ont les ménages en milieu urbain de privilégier les établissements de qualité, quitte à parcourir de plus longues distances pour y accéder. Tandis que ceux du milieu rural privilégient les établissements les plus proches.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire assise tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire assise tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire assise tous les élèves	Distribution de livres scolaires
	Maternel	7,26	7,26	6,92	2,42	1,88	1,88	1,88	1,88	6,43	6,43	6,14	2,33
	Primaire	30,10	30,44	27,68	6,22	39,62	18,86	37,73	1,88	31,51	28,65	29,25	5,55
	Secondaire	21,79	21,79	21,79	0	15,0	13,2	13,20	0	20,76	20,46	20,46	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	14,79	14,87	14,10	2,162	14,15	8,49	13,20	0,94	14,69	13,88	13,96	1,97

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2

A l'étude des réponses des répondants dans cette section, l'on se rend compte que les établissements du cycle primaire des zones rurales sont mieux lotis que ceux du milieu urbain. En effet alors que les ménages de ce dernier affirment que 30,10% des établissements de ce cycle ont un cycle complet, ce chiffre monte à 39,62% en zone rurale. La tendance étant la même pour ce qui est de la disponibilité des tables bancs.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	41,09	72,72	27,27	0	100
Primaire	69,88	54,78	43,47	1,73	100
Secondaire	66,47	64,38	34,24	1,36	100
Formation professionnelle		0	0	0	0
Total	65,68	60	38,57	1,42	100

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Les établissements de Maroua 1^{er} ont un nombre moyen d'élève qui se situe à 41 en maternel, à 70 au primaire et 66 au secondaire, ce qui laisserait à penser que les salles de classe ne sont pas surchargées. Par ailleurs font relativement preuve de professionnalisme dans la mesure où ceux-ci sont majoritairement régulier dans leurs enseignements et ceux quel que soit le cycle d'enseignement.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE
cycle	Maternel	2,923
	Primaire	16,08
	Secondaire	11,11
	Formation professionnelle	0
	Total	7,52

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

L'on se rend compte de l'assiduité des ménages de la Commune des Maroua 1^{er} aux différentes réunions de l'APEE surtout en ce qui concerne l'enseignement maternel où seuls 2% des répondants avouent ne pas y participer. Ce qui laisse à penser que les ménages de Maroua 1^{er} ont pris a pleine mesure de l'importance de l'APEE dans le fonctionnement des écoles.

Tableau 3.32 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	50	30	0	10	30
	Primaire	38,18	34,54	10,90	12,72	32,72
	Secondaire	34,21	39,47	7,89	15,78	39,47
	Total	37,86	35,92	8,73	13,59	34,95

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Les répondants ne participant pas aux réunions de l'APEE soulèvent comme principales raisons de cette non-participation, le non-respect des horaires et la durée excessive de ces réunions. Une attention particulière est portée sur le cycle maternel où 50% des répondants estiment que le non-respect des horaires constitue la principale raison de leur non-participation. Ce qui peut augurer d'une organisation des pas très rigoureuse des bureaux des différentes APEE.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycl		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
Cycl	Maternel	9090,90	9000	568,18	22,72	77,27	0	0
	Primaire	2908,69	106627,82	1343,47	19,13	79,13	1,73	1,75
	Secondaire	11238,35	10854,79	5875,34	52,05	47,94	0	2,04
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
	Total	6451,90	63107,61	2837,61	30,95	68,09	0,95	0,95

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Mis à part dans le cycle secondaire où la moitié des répondants trouvent les frais scolaires élevés, la grande majorité des répondants trouve les montants des autres cycles raisonnables. Cet état de fait prouve à suffisance la réussite et l'appréciation des ménages quant à la politique de gratuité de l'école primaire au Cameroun.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB / MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
Cycle	Maternel	5,26	0,29	0	0,29	0,29	1,16
	Primaire	24,85	3,80	3,80	2,63	3,50	4,38
	Secondaire	17,54	2,63	0,58	1,16	0,58	2,04
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	11,91	1,68	1,09	1,02	1,09	1,90

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Quel que soit le cycle concerné, le bureau de l'APEE joue pleinement son rôle dans la mesure où, les fonds servant à la réfection des ouvrages endommagés proviennent majoritairement de ses caisses.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres
Maternel	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0
Primaire	28,57	42,85	28,57	28,57	9,52	4,76	23,80	47,61	28,57	28,57	42,85	0
Secondaire	46,15	23,07	23,07	23,07	0	0	7,692	46,15	7,692	7,69	76,92	0
Formation professionnelle	37,14	34,28	25,71	25,71	5,71	2,85	17,14	45,71	20	7,69	57,14	0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

S'agissant de cette rubrique le fait le plus marquant est que 100% des répondants sont insatisfaits des coûts de scolarité en maternelle, ce qui témoignerait d'un réel mal être des ménages vis-à-vis de ces frais de scolarité jugés exorbitants dans ce cycle. De plus, l'on pourrait penser que la rareté et l'éloignement de ces structures constitue aussi un facteur d'insatisfaction. Ensuite, avec un taux d'insatisfaction de 28,57% le cycle primaire est celui qui cristallise le moins d'insatisfaction.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Autres
Maternelle	1,75	1,16	4,09	0,29	0	0,58	0,58
Primaire	12,57	8,77	15,49	3,21	1,75	5,26	5,5
Secondaire	7,30	6,72	9,35	1,75	0	3,21	3,80
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
Total	5,40	4,16	7,23	1,31	0,43	2,26	2,48

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

En moyenne, moins de 05% des ménages sont prêts à s'engager pour l'amélioration des services de l'éducation. Ce qui peut s'expliquer par un manque de moyens ou simplement un désintérêt. Toutefois ceux qui sont enclins à le faire, sont prêts à faire plus d'effort pour l'enseignement primaire que pour les autres, notamment pour la mise en place d'une prime d'excellence aux écoles et le Suivi rapproché des relations parents/enseignants. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'enseignement primaire revêt un caractère de proximité par rapport aux autres cycles.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélécats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	4,09	0,58	0,29	2,63	0,58	0,58	0,29	0,29	0	0,58
Primaire	22,80	7,30	3,50	7,89	2,33	2,33	4,09	2,33	1,16	3,80
Secondaire	12,86	2,92	2,33	4,97	1,75	0,87	3,21	2,04	0,58	3,50
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	9,94	2,70	1,53	3,87	1,169	0,95	1,90	1,169	0,43	1,97

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Une fois de plus, les ménages montrent qu'ils sont d'avantage enclin à participer à l'amélioration de leurs actions au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, d'avantage pour le cycle primaire que pour les autres cycles. En effet 22,89, affirment pouvoir s'engager pour une participation aux activités de l'école. Cet état de fait provient du caractère de proximité qu'ont les écoles primaires vis-à-vis des ménages.

III.5 Fourniture des services communaux

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38.1 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon
Service	Acte de naissance	19,6	15,5
	Acte de décès	,9	,9
	Acte de mariage	2,6	2,6
	Légalisation des documents officiels	12,3	10,8
	Délivrance des documents d'Urbanisme	,3	,3
	Aménagement des voiries	,9	,6
	Gestion des déchets /assainissement	,0	,0
	Hygiène et salubrité	,3	,3
	Aménagement des espaces verts et de loisir	,0	,0
	Transport public	,0	,0
	Eclairage public	2,6	1,2
	Aménagement des aires de jeux	,0	,0
	Certificat de domicile	2,0	2,0
	Validation des plans de localisation	,3	,3
	Authentification des documents	2,3	2,0
	Informations	,9	,3
	Autres	,3	,3

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Au cours des 12 derniers mois, les services les plus fréquemment réclamés à la Commune de Maroua 1^{er} sont l'établissement d'actes de naissance et Légalisation des documents officiels et la légalisation des documents officiels. Il est à noter qu'aucun des répondant n'a eu à réclamer des services tels que l'aménagement des espaces verts et de loisir ; l'aménagement des aires de jeux. Ceci pourrait démontrer un total désintérêt des ménages vis-à-vis de ces services, pour se concentrer sur les services essentiels.

Tableau 3.38.2 : Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Service	Acte de naissance	17,9	7,46	1,49	11,94	25,37	32,83	2,98	100
	Acte de décès	33,3	0	33,33	33,33	0	0	0	100
	Acte de mariage	,0	22,22	22,22	0	11,11	44,4	0	100
	Légalisation des documents officiels	2,4	16,66	69,04	9,52	2,38	0	0	100
	Délivrance des documents d'Urbanisme	100	0	0	0	0	0	0	100
	Aménagement des voiries	,0	0	33,33	0	0	33,33	33,33	100
	Hygiène et salubrité	,0	0	0	0	0	0	100	100
	Eclairage public	55,6	0	0	0	0	22,22	22,22	100
	Certificat de domicile	,0	0	57,14	28,57	14,28	0	0	100
	Validation des plans de localisation	,0	0	0	100	0	0	0	100

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
	Authentification des documents	,0	12,5	50	37,5	0	0	0	100
	Informations	,0	33,33	33,33	0	0	33,33	0	100
	Autres	,0	0	0	100	0	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Les services d'établissement d'actes de naissance et de mariage sont les services demandant le plus de temps au sein de la commune. Puisque ce temps majoritairement exprimé en mois. Si pour l'établissement d'acte de mariage cet état de fait peut s'expliquer par le délai d'un mois consécutif à la publication des bans, celui de l'établissement d'actes de naissance pourrait être le fait des lenteurs observées au sein de ces services.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Acte de naissance	41,79	10,7	7,142	17,85	46,42	17,85	100
Acte de mariage	33,33	,0	0	0	100	0	100
Acte de décès	11,11	100,0	0	0	0	0	100
Légalisation des documents officiels	33,33	42,9	0	7,14	50	0	100
Délivrance des documents d'urbanisme	100	100,0	0	0	0	0	100
Aménagement des voiries	66,66	50,0	0	0	50	0	100
Gestion des déchets /	100	,0	0	0	100	0	100

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Assainissement							
Hygiène et salubrité	100	,0	0	11,11	88,88	0	100
Aménagement des espaces verts et de loisir	28,57	50,0	0	0	50	0	100
Transport public	0	,0	0	0	100	0	100
Eclairage public	12,5	100,0	0	0	0	0	100
Aménagement des aires de jeux	33,33	10,7	7,14	17,85	46,42	17,85	100
Certificat de domicile	0	,0	0	0	100	0	100
Validation des plans de localisation	41,79	100,	0	0	0	0	100
Authentification des documents	33,33	42,9	0	7,14	50	0	100
Informations	11,11	100	0	0	0	0	100
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	33,33	50	0	0	50	0	100
Autres	100	,0	0	0	100	0	100

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Il est à noter dans ce tableau que 100% des répondants trouvent que la délivrance des documents d'urbanisation, et la fourniture des services d'hygiène et salubrité, ainsi que le service d'éclairage public sont particulièrement lent. Ceci pourrait s'expliquer par l'importance des sommes réclamées par ces services qui rendent plus ou moins lourdes les procédures. Le service d'authentification des documents s'en sort mieux que tous les autres puisqu'il ne récolte que 12,5% de proportion des ménages qui dénoncent sa lenteur.

Si la majorité des services communaux sont obtenus dans un délai compris entre quelques heures et quelques jours, il est notable de constater que 7,46% des répondants ayant sollicité l'établissement d'actes de naissances, l'ont obtenu en quelques minutes. Cela pourrait être dû aux fréquentes campagnes foraines d'établissement d'actes de naissance.

Si 100% des répondants pensent que le service d'information est lent à cause de l'indisponibilité du personnel, 43,42% d'entre eux estime que la fourniture du service de délivrance d'actes de naissance est ralentie par la mauvaise organisation des services communaux.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	23,88
	Acte de décès	0
	Acte de mariage	11,11
	Légalisation des documents officiels	4,76
	Délivrance des documents d'Urbanisme	0
	Aménagement des voiries	0
	Hygiène et salubrité	0
	Eclairage public	0
	Certificat de domicile	0
	Validation des plans de localisation	0
	Authentification des documents	25
	Informations	0
	Autres	0

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Au sein de la Commune de Maroua 1^{er}, le service de délivrance d'acte de naissance est celui dans lequel les ménages estiment le plus avoir besoin de fournir un pourboire pour être satisfaits.

Ceci dans la mesure où 23,88% d'entre eux estime avoir déjà eu besoin de le faire. Ceci est principalement dû au fait que ce service est le plus demandé. Et l'on pourrait supposer que les pourvoir proviendraient principalement des demandes hors délai légal. En effet l'on peut penser que cette pratique prolifère du fait du manque de volonté des retardataires de passer par la procédure normale qui consiste à faire recours à un jugement supplétif une fois le délai dépassé.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la Commune

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l' année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l' année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions
Strate de résidence	Urbaine	2,8	1,38	0,34	4,84	8,7
	Rurale	1,9	0	0	0	24,5
	Total	2,6	1,16	0,29	4,09	11,1

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Si les populations des zones rurales ne sont pas particulièrement engagées pour accompagner la Commune dans sa communication, on note toutefois que près d'un quart d'entre eux sont disposés à Impliquer leur village dans la programmation et la budgétisation des actions du développement.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3.42.1 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux
Strate de résidence	Urbaine	46,36
	Rurale	71,69
	Total	50,29

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

In fine, l'on remarque que globalement près de la moitié des ménages sont satisfaits des services rendus par la Commune de Maroua 1^{er}. On note toutefois que les ménages du milieu rural sont moins satisfaits que ceux du milieu urbain. Ceci peut être dû à un sentiment des ménages du milieu rural d'une inégale répartition des services communaux, dans un schéma où ils seraient traités moins favorablement que les urbains.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.42.2 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
	Autre	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Méconnaissance des actions menées par la Commune	Manque de professionnalisme	Mauvais accueil	Corruption	Absentéisme du personnel	Non information des populations de la gestion communale	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers
Strate de résidence	Urbaine	6,7	3,73	13,43	32,08	11,94	8,95	26,86	5,22	57,46
	Rurale	13,2	5,26	5,26	39,47	2,63	0	10,52	2,63	78,94
	Total	8,1	4,06	11,62	33,72	9,88	6,97	23,25	4,65	62,2

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Il ressort de ce tableau que non information des populations de la gestion communale constitue la principale raison d'insatisfaction des ménages vis-à-vis des services communaux. Ceci montre à suffisance que le lien de communication entre la commune et les ménage n'est pas très optimal. Peut être dû à l'insuffisance des voies et moyens de communication de la part des services compétents au sein de la commune.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la Commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la Commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	29,1	11,07	18,68	30,79	2,42	3,46	9,34	11,07	8,99	28,4
	Rurale	39,6	9,43	33,96	9,43	0	0	20,75	3,77	26,41	17,0
	Total	30,7	10,81	21,05	27,48	2,04	2,92	11,11	9,94	11,69	26,6

Source : Enquête CCAP2, Commune Maroua 1er 2022

Dans les deux strates, les ménages sont aspirés à s'engager pour la promotion de la diffusion de l'information entre eux et la commune. Ceci proviendrait du fait d'un prise de conscience quant au fait que la carence informationnel est à la base de l'insatisfaction vis-à-vis des services communaux.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D' UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;

- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la Commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la Commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **01 président ;**
- **01 rapporteur ;**
- **03 membres ;**

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Tableau 4.1 Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Maroua 1er	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGES	25%	100%	Communes de Maroua 1er	
		Création de nouveau COGES	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de création des COGES	30	100	Communes de Maroua 1er	
		Formation / recyclages des GOGES	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de formation des COGES	10	50	Communes de Maroua 1er	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaîne de l'eau	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de formation des populations	0	30	Communes de Maroua 1er	
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de formation des populations	0	50	Communes de Maroua 1er	
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	Responsable secteur eau	2022	2024	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs	0	50	Communes de Maroua 1er	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	Responsable secteur eau			Rapport / PV de formation des populations	0	50	Communes de Maroua 1er	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	District de santé de Maroua 1er	
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	District de santé de Maroua 1er	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaires	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA	50	100	District de sante de Maroua 1er	
		Création des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Rapport / PV de réunion de création des COSA	50	100	District de sante de Maroua 1er	
		Formation des COSA	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Rapport / PV de réunion de formation des COSA	0	50	District de sante de Maroua 1er	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Rapport / PV de réunion de formation des COSA	0	50	District de sante de Maroua 1er	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		soins de santé de qualité								
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	District de sante de Maroua 1er	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	District de sante de Maroua 1er	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

En somme, nous pouvons dire que, partant du recrutement et formation des enquêteurs jusqu'à la réalisation de l'enquête et livraison des questionnaires auprès du PNDP, le processus de mise en œuvre du CCAP par l'OSC *Tammounde Speranza* au sein de la Commune de Maroua 1^{er} en particulier et dans la Région de l'Extrême- Nord en général se déroule jusqu'ici très bien (sans incident majeur). Chaque acteur directement ou indirectement impliqué joue pleinement son rôle, compte tenue de la maturité dont témoigne la population enquêtée (au regard de la classe d'âge de la grande majorité de la population d'étude), un niveau de crédibilité élevé peut être accordé aux différentes informations collectées et aux différents résultats obtenus. C'est ainsi que, de l'analyse des données collectées, il en ressort que : des 4 secteurs auditionnés dans le cadre des enquêtes de mise en œuvre du CCAP au sein de la Commune de Maroua, 2 seulement présentent un taux de satisfaction sensiblement au-dessus de 50% ; il s'agit du secteur de santé qui vient en deuxième avec un taux de satisfaction de la population estimé à environ 69%, suivie par le secteur des services d'éducation qui vient en premier lieu avec un taux de satisfaction estimé à environ 86%. Les deux autres secteurs présentent un taux de satisfaction globale de la population inférieur à 50% il s'agit de 3.1% pour le secteur de l'hydraulique et en moyenne environ 35.2% pour le secteur des services communaux.

Quant aux recommandations, je pense qu'elles ne pourront être objectivement formulées qu'à l'unanimité avec les autres acteurs (particulièrement en présence de la population locale ou de leurs représentants) ; ceci ne pouvant être possible qu'après la tenue de l'atelier de restitution communale des résultats de l'enquête.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements